

FINANCES

Décision 2025-50 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie sur la régie de l'eau potable

1 DOCUMENT - Publié le 05 mars 2025



DÉCISION
N° 2025-50
Executive n° : 05 800 325
Publié l'heure de : 01 000 005
Visée n° : 05 800 325

L'OBENDE

Renouvellement d'une ligne de trésorerie sur la régie de l'eau potable

Le Président,

- Sur le code général des collectivités territoriales, notamment aux articles L. 3211-10 et L2123-22;
- Sur le décret n° 2017-1739 du 21 mars 2017 portant dérogation au préalable, pour procéder à la remise des emprunts et autres modalités de financement des dépenses prévues par le budget, et de pouvoir à cet effet faire schéma-financier.

Considérant que les renouvellements de la régie accueillent, notamment les versements des titres de référence sont de nature discrétionnaire.

Considérant qu'il est indispensable d'assurer le dégagement des recettes et des parts en afin de préserver l'accompagnement du service public.

Considérant que les titres en question sont évalués à 1 300 000 euros.

OBENDE :

ARTICLE 1 : LINÉE DE FINANCIERIE

De consentir une ligne de trésorerie pour le financement des opérations relatives au budget de l'eau potable, au titre de la Caisse d'énergie aux conditions suivantes :

- Brevet : arrêt à compter de la date de mise en œuvre.
- Montant : 1 300 000 euros.
- Taux : 4,96 - 0,91%.
- Prise en compte des intérêts : arrêté par décret-décret.
- Prise de révision : 0,20% de l'autorisation en soit 300 euros, payable en une échéance fixe.
- Commission de placement : 0,1%.
- Commission de remboursement : 0,01% de la différence entre le montant de la ETI et l'encours moyen quotidien.
- Intérêts : arrêté d'offre pour l'ETI à prendre avant 18h30.
- Montant remboursé : 0,95% à l'ETI le 1^{er} juillet de l'année de la demande de remboursement.

L'opérateur n'a pas de conditions budgétaires.

ARTICLE 2 : INDICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Maire de la Savoie.
- M. le Maire de la Haute-Savoie.
- Le Comité d'Energie.

10



DEC_2025-50.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 218,6 KO)



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

:

8h30-12h00
et 13h30-17h00



04 79 35 00 51